



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 369-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-16 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 février 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 369-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-16 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Le présent règlement vise à assurer la conformité des règlements d'urbanisme au règlement 146-16 ainsi qu'à certaines dispositions du règlement 146-11 de la MRC de L'Assomption et a pour objet de mettre à jour le plan de zonage pour tenir compte de la création de nouveaux îlots déstructurés et de leurs nouvelles zones, de créer de nouvelles grilles de spécifications et de modifier les usages permis dans les îlots structurés existants afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 février 2024 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 13 février 2024.

La greffière,

Flavie Robitaille